



Troyes le 10/03/2016

Suite à l'appel intersyndical de la CGT Insertion et du SNEPAP-FSU, les personnels syndiqués et non-syndiqués du SPIP 10/52 réunis en assemblée générale le 24/02/2016 ont décidé de rejoindre le mouvement national de contestation.

Fin 2015 la DAP annonçait des mesures « historiques » accordant une revalorisation indemnitaire pour une partie des personnels de l'administration pénitentiaire en excluant la filière insertion probation, qui assure pourtant le suivi de 66 700 détenus et 172 000 personnes en milieu ouvert.

Cette nouvelle marque de mépris vient s'ajouter à la déjà (trop) longue liste des motifs de notre colère :

- œ **Absence d'évolution statutaire malgré une technicité accrue**
- œ **Pré-affectation maintenue malgré les engagements**
- œ **inégalité de traitement pour les ASS ayant intégré le corps des CPIP dans le calcul des retraites**
- œ **16 millions de mesures indemnitaires pour l'administration pénitentiaire...rien pour les SPIP**
- œ **Gel du point d'indice depuis 2010**
- œ **Non respect du plan de recrutement de 1000 postes décidé dans le cadre de la loi du 14/08/2015**
- œ **Création d'un corps pour les psychologues de l'AP**

C'est pourquoi nous exigeons une réponse immédiate de notre administration sur l'ensemble de ces sujets.

Dès à présent nous décidons des modalités d'action suivantes :

- œ **Rédaction d'un panneau d'information au public**
- œ **Convocation régulières d'assemblées générales**
- œ **Participation à une éventuelle manifestation nationale**
- œ **Envoi d'un courrier explicatif aux autorités locales et à la presse quotidienne régionale**

Ces modalités d'action pourront évoluer en fonction des différentes échéances à venir au niveau national.